



Sommaire du n° 161 décembre 2019

Page 1 : Résultats des élections, contestation

Page 2 : CNIL, Prime, femmes=hommes ? Manipulations

Page 3 : Lois illégales, Contacts



ELECTIONS CSE 2019

Sud Groupe GFI est une section du syndicat :



SOLIDAIRES INFORMATIQUE : 1^{er} syndicat de l'UES GFI

C'est au 1^{er} tour des élections professionnelles que se calcule la représentativité des syndicats. La section SUD GFI du syndicat SOLIDAIRES INFORMATIQUE avec 36,49 % est le 1^{er} syndicat de l'UES GFI. Ce résultat nous le devons à notre travail de terrain et de proximité mais surtout à votre confiance renouvelée. Nous vous en remercions sincèrement. Ce résultat nous permettra d'être au premier plan pour continuer à négocier des accords pour de nouveaux droits, justes socialement et utiles professionnellement.

115 ELUS SOLIDAIRES INFORMATIQUE

Alors que le quorum n'a été atteint que pour le collège Cadres de Gfi PROGICIELS et Gfi EST, c'est au 2nd tour qu'ont été élus les membres des CSE. Grâce à vos votes, la section SUD GFI améliore nettement son résultat du premier tour et obtient 45 % des sièges soit 66 élus qui vous représenteront pendant 4 ans et géreront vos CSE avec les élus des autres syndicats.

SYNTHESE UES

	CFDT	CFE-CGC	CFTC	SOLIDAIRES	Nombre de postes pourvus
Nombre de postes titulaires	33	16	16	66	133
Nombre de postes suppléants	33	18	20	49	124
TOTAL	66	34	36	115	257
Représentativité 1er tour	31,84%	17,35%	14,32%	36,49%	

SYNTHESE PAR CSE

% SOLIDAIRES Informatique	1er tour	2ème tour	Nos élus	Total Elus	Rang
EST	69%	100% chez Tam	7	8	1er
GRAND OUEST	52%	58%	14	22	1er
IDF	16%	19%	6	25	2ème
MEDITERRANEE	77%	87%	11	11	1er
NORD	30%	37%	7	18	2ème
RHONE ALPES	38%	44%	7	16	1er
SUD OUEST	51%	52%	8	15	1er
PROGICIELS	35%	34% suppl et Tam	6	18	2ème

MERCI !



... MAIS DES ELECTIONS CONTESTEES AU TRIBUNAL

Le premier tour a été perturbé par des problèmes informatiques et le vote a été interrompu pendant 1h30 dans les derniers moments de l'élection. Un prétexte dont se sont emparés les syndicats CFE-CGC, FO et SNITEC pour demander l'annulation de l'élection. SOLIDAIRES INFORMATIQUE et la CFDT avaient demandé le report de la fermeture du scrutin pour permettre au plus grand nombre de voter. **Les syndicats contestataires sont étonnamment les seuls à avoir réclamé le maintien de la fermeture. Encore plus révélateur de la mauvaise foi, la CFE-CGC ne demande l'annulation que sur les périmètres où elle n'obtient pas la représentativité. Visiblement là où elle obtient de meilleurs scores, l'interruption du scrutin ne lui pose pas de problème.** Audience le 5 avril ...

PRIME MACRON, BILAN

Beaucoup d'ESN ont octroyé une prime (loi gilets jaunes) modulée en fonction du salaire. Voici une étude menée par AEF Info (agence d'informations spécialisées) :

Principaux constats sur les 131 entreprises étudiées :

le montant moyen de la prime s'établit à **552 euros** ;

les montants et les conditions d'attribution diffèrent nettement d'une entreprise à l'autre :

- 59 entreprises (45 %) ont choisi de verser la prime à tous leurs salariés ou à ceux dont les salaires avoisinent 3 Smic ;
- 35 entreprises (27 %) limitent le bénéfice de la prime aux salaires avoisinant 2 Smic ou légèrement supérieurs ;
- 27 entreprises (21 %) limitent le bénéfice de la prime aux salaires n'excédant pas 1,5 Smic ou légèrement au-dessus ;

ET DANS LES AUTRES ESN ??

Capgemini	1 000 € 500 €	sal. ann. < 30 000 € 30 000 < sal < 35 000 €
UES Atos France	1 000 € 500 € 250 € 250 €	20 000 < sal < 25 000 € 25 000 < sal < 30 000 € 30 000 < sal < 38 000 € alternants < 20 000 €
Accenture	750 €	sal. ann. < 35 964 €
Thales	650 € 500 € 400 € 350 €	sal ann < 20 300 € 20 300 < sal < 30 000 € 30 000 < sal < 40 000 € 40 000 < sal < 44 000 €
Altran	1 000 € 600 € 400 €	sal. ann. < 25 000 € 25 000 < sal < 30 000 € 30 000 < sal < 35 000 €
CGI	700 € 350 €	sal. ann. < 25 000 € 25 000 < sal < 30 000 €

Le plan « Happy Gfi » prévoit-il de contenter ou attirer les salariés par un rattrapage du pouvoir d'achat ?

Les salariés réclament une revalorisation de leur salaire.



SUD-OUEST : SALVE DE LICENCIEMENTS !

Dans le Sud-Ouest, le Directeur Régional nous annonçait en fin d'année vouloir réduire les frais pour augmenter la rentabilité, mais n'avait pas expliqué la méthode. On la connaît maintenant et il ne fait pas bon avoir plus de 50 ans !

Depuis le début de l'année nous avons assisté 2 salariés contraints de quitter l'entreprise sans raison valable : 1 salarié de la DSI a ainsi signé une rupture conventionnelle sous contrainte et intimidations (ce qui est condamnable aux prudhommes), un autre salarié fraîchement en intercontrat s'est vu opposer des reproches de mécontentements du client, démentis par le salarié, que le Directeur Régional n'a jamais voulu justifier par des éléments tangibles, objectifs et vérifiables (ce qui est encore condamnable aux prudhommes).

Réduire les frais en diminuant les équipes administratives ou en licenciant sans raison les salariés en intercontrat est inacceptable tout comme l'utilisation de la faiblesse des plafonds des indemnités prud'homales.

Notre PDG approuve-t-il ces méthodes ?

PRIME DE 1 000 € : M ROUAIX NOUS REPOND :



FEMME = HOMME à Gfi ?

Au 1^{er} mars, les grandes entreprises de plus de 1000 salariés avaient l'obligation d'indiquer un index qui sert d'indicateur sur l'égalité homme/femme.

Et divine surprise ! Gfi avec 89 points est bien au-dessus des 75 points (seuil couperet qui oblige à mettre en place des actions de rattrapage dans les 3 ans)

Si les indicateurs étaient pertinents cela voudrait donc dire que Gfi est bon élève, et pourrait donc se dispenser de faire quelque chose pour le rattrapage des salaires, qui nous le savons est de plus de 8% à Gfi entre femmes et hommes. Les femmes concernées apprécieront !



COMMENT NE PAS SE FAIRE MANIPULER

(inspiré d'extraits de « Se protéger des manipulateurs » de Mmes Marie-Laure Cuzacq et Anne Guibert)

La manipulation, souvent, n'est finalement rendue possible que par l'attitude de la personne manipulée. C'est souvent la recherche de sécurité bien naturelle, qui permet aux manipulateurs en tout genre (médias, proches, employeurs...) de s'approprier nos besoins, nos choix. Pour que la manipulation soit efficace il faut faire un (non-)choix entre 2 attitudes : la passivité ou la réactivité.

La passivité : Nous avons tendance à faire preuve d'une certaine fainéantise intellectuelle, à faire comme les autres. Le concept de « preuve sociale » ou le besoin de conformité, notre aptitude à créer des automatismes dans nos attitudes, la facilité offerte par la soumission à l'autorité, toutes ces caractéristiques de l'instinct grégaire seraient à la base de notre capacité à nous faire manipuler.

Certains d'entre nous sont bien plus passifs que d'autres ce qui donne la part belle aux manipulateurs. Et pourtant nous avons tous une part de libre arbitre, infime peut-être, mais réelle puisque vous avez décidé de lire ce texte.

Le code du travail attaqué par les règles supranationales et la charte sociale européenne

Malgré une Europe Ultra-Libérale prônant le libre-échange et la flexibilité dans l'emploi, les dernières modifications du code du travail sont contestées par la charte sociale européenne.

Il faut rappeler que l'article 10 de la convention 158 de l'organisation internationale du travail (OIT) précise que les règles supranationales sont prioritaires aux lois de notre pays.

Le comité Européen des droits sociaux condamne un article de la loi El Khomri.

Le 15 mars dernier le CEDS juge l'article 3121-44 du code du travail permettant la modulation du temps de travail, par accord de branche ou d'entreprise, sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Il conclut à l'unanimité qu'il y a violation de l'article 4 alinéa 2 de la charte concernant le caractère raisonnable de la période de référence. Le gouvernement est à présent invité à mettre la loi en conformité avec la charte européenne.

A ce jour seule la branche de la métallurgie l'avait adopté et seules quatre entreprises (dont Renault) ont signé un accord permettant de moduler le temps de travail. Solidaires était fortement opposé au projet de loi El Khomri et a lancé des appels à mobilisation notamment en s'opposant à l'inversion de la hiérarchie des normes. La loi permettant de moduler le temps de travail sacrifiait dans ces quatre entreprises la vie de famille des salariés pour les besoins de l'entreprise. Cet accord a été signé par quatre organisations syndicales sur les consignes de leur fédération (CFE-CGC, CFDT, CFTC, et FO).

L'inconventionnalité du barème Macron : Le feuillet continu



Nous savons déjà que plusieurs décisions prud'homales ont jugé inconventionnel le barème mis en place par les ordonnances Macron limitant les indemnités pour les licenciements dépourvus de causes réelles et sérieuses (Amiens, Troyes, Lyon à deux reprises).

La compétence et le niveau de formation des différents conseillers ont été pointé du doigt, mais l'exécutif ne communique pas sur la décision d'un magistrat professionnel en audience de départage confirmant cette position sur l'inconventionnalité.

Toutes ces décisions ont bien sûr été interjetées en appel.

Mme Belloubet (ministre de la justice) a rédigé une circulaire le 26 février en rappelant l'importance de l'application de cette règle et a demandé au ministère public de se porter partie jointe aux appels des décisions qui ont écarté ce barème. Lors de l'audience du 14 mars 2019 à la cour d'appel de Paris, la demanderesse lors de sa plaidoirie requiert à titre principal la nullité du licenciement d'un salarié et à titre subsidiaire qu'il soit jugé que le licenciement soit dépourvu de cause réelle et sérieuse. Qu'en vertu de l'article 10 de la convention 158 de l'OIT et l'article 24 de la charte sociale européenne, précisant qu'un préjudice doit être indemnisé à la hauteur de ce que le salarié a subi, qu'en conséquence, le barème doit être écarté.

La présidente se consulte avec ses assesseurs et annonce que la cour n'avait pas fait attention à ce problème d'inconventionnalité et demande l'avis de l'avocat général (conformément à la circulaire de la garde des sceaux).

L'audience est renvoyée au 23 mai 2019.



Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS et militants SUD Groupe GFI pour vous défendre

Marc AUBERTIN (DSC France)	06 70 40 47 88	Nadira ZEROUAL (IDF)	06 03 52 71 67
Patrice BOUVET (Progiels)	06 09 59 74 87	Laure NETZ (Méditerranée)	06 09 34 78 20
Yasmina DJERRAR (Progiels)	06 67 22 12 06	Olivier LEFRANCQ (Nord)	06 19 87 58 97
Patrice SCHIFFLI Est)	06 04 17 12 05	Guillaume MAHELLE (Nord)	06 03 18 39 24
Eric BURRI (IDF)	06 76 65 11 01	Régis SCHAFFRAN (Nord)	06 52 06 49 98
Laurent CALVET (IDF)	06 32 05 00 92	Christophe BAUDRY (Ouest)	06 88 60 75 20
François PELTIER (IDF)	06 62 49 26 81	Anne OURY (Ouest)	06 30 49 67 67
Vincent BRACCHETTI (Sud-Ouest)	06 70 49 84 93	Patrick POUS (Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest)	06 60 63 70 98		